



Mon employeur tente de me licencié de manière illégale

Par **auriandig**, le **05/11/2012** à **14:04**

Bonjour à tous

Je vais vous decrire la situation:

Il y a un an je suis muté suite à une demande de ma part dans une entreprise du groupe dans une nouvelle région.

Lors de cette mutation je signe un nouveau contrat de travail à un poste inférieur mais avec le même status (cadre) et la même rémunération que dans mon ancienne agence.

1 an après mon arrivée mon responsable démissionne (c'est le 8e en 1 an qui part de la boite et le 3e en 1 an à ce poste...) Par défaut mon directeur vient me proposer le poste suite au refus d'un autre employé plus expérimenté que moi.

Je refuse le poste. Il m'annonce que compte tenu de mon refus il va falloir faire un avenant au contrat de travail car mon statu et mon salaire ne correspondent pas à mon poste (je précise que rien dans mon contrat ne stipule que je dois évoluer à plus ou moins long terme)

Il me fait une proposition par écrit avec perte de 5000€ brut annuel et obligation de déménager dans les 3 mois pour me rapprocher de l'agence principale. Je refuse également de signer cette lettre. (bien évidemment j'ai tout gardé)

Il revient en arriere et est près à négocier le salaire mais pas le déménagement (je vie à 1h de l'agence). Je refuse à nouveau.

Le jour même une annonce parait sur le site de l'ANPE pour mon poste avec un niveau d'étude inférieur, pour 35h et mieu payé pour la fourchette la plus haute de la proposition...

La semaine dernière mon employeur me contact pour me demander un CV car une autre agence proche de chez moi serait "intéressé" par mon profil. Je soupçonne les 2 directeurs qui se connaissent bien de s'arranger pour m'offrir un poste que je refuserais ce qui leur permettrait de me licencié pour refus de mutation (j'ai une clause de mobilité)

Mes questions sont :

- Est il bien en tort avec toute ces démarches (je me doute que oui...)
- Mon employeur a clairement exprimé la volonté de me licencié, si je refuse la mutation est ce que je suis licencié pour cette faute est ce que je peux quand même exiger des indemnités compte tenu de tout ce qui a été fait avant?
- Quelle somme puis je exiger pour ce licenciement ?

Je suis preneur d'autres infos qui pourrait m'aider.

Merci d'avance et bonne fin de journée à tous !!!